

Le Premier Ministre

Paris, le **22 MARS 2018**

Mayotte connaît depuis plusieurs semaines un mouvement social d'ampleur reflétant les inquiétudes des Mahoraises et des Mahorais qui en appellent à l'Etat pour que des réponses soient apportées aux défis du département.

Les mesures d'urgence, annoncées par Madame Annick GIRARDIN, ministre des outre-mer les 12 et 13 mars, pour la sécurité des établissements et des transports scolaires, la lutte contre la délinquance et contre l'immigration clandestine ont été immédiatement mises en œuvre. Une méthode et un calendrier permettant d'apporter rapidement des réponses concrètes ont été par ailleurs présentés par Madame la ministre des outre-mer et détaillés dans son courrier du 17 mars dernier.

Une équipe de missionnaires a pu dialoguer avec vous ainsi qu'avec des représentants de la société civile. Elle vient de me rendre compte de ces échanges en présence d'Annick GIRARDIN.

Comme vous l'avez exprimé et comme nombre de compatriotes le demandent, je considère qu'il est indispensable que l'ensemble des parties prenantes engagent un dialogue constructif pour mettre en œuvre dans les meilleurs délais la méthode proposée.

C'est pourquoi, après l'élection législative partielle, dès la semaine prochaine, un délégué du Gouvernement sera désigné pour élaborer en liaison étroite avec toutes les parties prenantes les propositions pour l'avenir du territoire et l'amélioration de la vie quotidienne des Mahoraises et des Mahorais. Je recevrai mi-avril, avec les membres du Gouvernement concernés, une délégation d'élus pour faire le point sur l'avancée de ces travaux et discuter des perspectives qu'ils ouvrent.

.../...

Conformément à la méthode proposée, ces travaux permettront au plus tard à la fin du mois d'avril la définition d'une stratégie commune.

Par ailleurs, ces travaux intenses ne pourront être poursuivis que si la sécurité des habitants de Mayotte est assurée. C'est la raison pour laquelle, en plus des renforts déployés sur le département et de la poursuite de la mise en œuvre des mesures d'urgence, j'ai demandé au préfet de garantir la circulation des forces de l'ordre, des services de santé et de secours et des transports de produits de première nécessité et de biens essentiels à la vie de nos compatriotes.

Enfin, le ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, a d'ores et déjà engagé auprès du gouvernement de l'Union des Comores des démarches fermes pour assurer la mise en œuvre des politiques convenues, notamment en matière de lutte contre l'immigration irrégulière et de traitement des mineurs isolés.



Edouard PHILIPPE